

Cancer du col de l'utérus : la couverture du dépistage et de la vaccination doivent progresser pour une meilleure prévention

Chaque année, près de 3 000 femmes développent un cancer du col de l'utérus et 1 100 femmes en meurent alors que pour l'Organisation mondiale de la santé, le cancer du col de l'utérus serait totalement éliminable grâce à deux interventions efficaces et complémentaires : le dépistage et la vaccination, qui prévient les infections à papillomavirus humains (HPV) inclus dans le vaccin. À l'occasion de la Semaine européenne de prévention du cancer du col de l'utérus, Santé publique France publie une mise à jour des estimations nationales et infranationales de la couverture du dépistage organisé du cancer du col de l'utérus et rappelle les couvertures vaccinales. La couverture vaccinale contre les HPV chez les adolescentes est en progression depuis plusieurs années mais reste insuffisante et la participation au dépistage doit progresser. L'Institut national du cancer rappelle l'importance de l'information des femmes sur la prévention des cancers du col de l'utérus et la complémentarité de la vaccination dès 11 ans et du dépistage régulier de 25 à 65 ans.

59% des femmes de 25-65 ans ont été dépistées pour la période 2018-2020

[Le dépistage du cancer du col de l'utérus](#) vise à détecter des lésions précancéreuses et à les traiter avant qu'elles n'évoluent en cancer. Il permet également de détecter et traiter des cancers à un stade précoce et ainsi d'améliorer les chances de guérison. Depuis 2018, il s'inscrit dans le cadre d'un programme national organisé. Son objectif est de toucher les **femmes ne réalisant pas ou pas régulièrement un dépistage**. Chaque année en France, **3 000 cas de cancers invasifs** du col de l'utérus sont diagnostiqués et **1 100 patientes en décèdent**. C'est un **cancer de bon pronostic** même si celui-ci se dégrade avec un **taux de survie à 5 ans de 63% pour la période 2010/2015¹** ; ce taux était de 68% sur la période 1989/1993. Cette baisse est un effet « paradoxal » du dépistage sur la survie : avec la diminution du nombre de cancers invasifs grâce au dépistage, la proportion de cancers diagnostiqués à des stades avancés (chez des femmes non dépistées), donc plus agressifs, augmente entraînant une baisse mécanique du taux de survie.

Dans le cadre de l'évaluation épidémiologique du programme, Santé publique France estime que la couverture nationale du dépistage pour l'ensemble des femmes âgées de 25 à 65 ans est de 59% pour la période 2018-2020. Soit en légère augmentation par rapport à la période triennale précédente (58% en 2017-2019). Malgré une forte baisse du recours au dépistage au cours des mois de mars, avril et mai 2020 (période où les dépistages dans le cadre du programme organisé avaient été interrompus), la crise sanitaire liée au COVID-19 ne semble pas avoir eu d'impact notable sur la couverture du dépistage du cancer du col de l'utérus, dans la mesure où il y a eu un rattrapage au cours des mois qui ont suivi.

La couverture du dépistage varie fortement avec l'âge et selon les territoires. **Elle est de l'ordre de 65% entre 25 et 45 ans et diminue ensuite de manière importante avec l'âge à partir de 50 ans pour tomber à 45% chez les femmes de 60-65 ans.** Les couvertures les plus faibles (<50%) sont observées dans les départements et régions d'Outre-mer, à l'exception de La Réunion, ainsi que dans les départements franciliens de Seine-Saint-Denis, du Val d'Oise et du Val de Marne. Les couvertures les plus élevées (>67%) sont retrouvées dans le Rhône, en Haute Garonne, en Isère et dans le Haut-Rhin, ces deux derniers départements étant les départements de l'Hexagone où un programme de dépistage organisé existe depuis de nombreuses années.

La couverture est insuffisante à tous les âges et sur l'ensemble du territoire et loin des 70% préconisés par l'Union européenne.

[L'intégration du test HPV](#) dans le programme national de dépistage organisé se fait rapidement. Chez les femmes âgées de 30 à 65 ans, le test HPV représentait moins de 1% des tests de dépistage en 2019, 25% en 2020 et 65% au cours des 6 premiers mois de 2021.

¹ [Survie des patients atteints de cancer en France métropolitaine 1989-2018. Col de l'utérus.](#)

En quoi consiste le dépistage du cancer du col de l'utérus ?

Il repose sur un **prélèvement au niveau du col de l'utérus** qui permet de détecter au plus tôt des cellules anormales (examen cytologique) ou la présence du papillomavirus (test HPV). Si le dépistage est positif, cela ne signifie pas qu'il y a un cancer mais que le virus ou des cellules anormales ont été détectés. Dans ce cas, des examens complémentaires peuvent être prescrits. Si des **lésions précancéreuses** sont détectées par ces examens complémentaires, elles pourront être **soignées avant l'apparition d'un cancer**. Si un **cancer est détecté**, il le sera généralement à un **stade plus précoce** et pourra être **traité avec des soins plus légers** permettant de préserver davantage la fertilité.

Le test de dépistage doit être réalisé dans les intervalles de temps recommandés : **tous les 3 ans entre 25 et 29 ans** (après 2 tests réalisés à 1 an d'intervalle et dont les résultats sont normaux) **et tous les 5 ans entre 30 et 65 ans**.

Les femmes qui n'ont pas réalisé de dépistage dans les intervalles de temps recommandés sont invitées par courrier à en réaliser un et bénéficient d'une **prise en charge à 100 % du test, sans avance de frais**, par leur régime d'assurance maladie. Ces deux dispositions visent à **faciliter l'accès au dépistage pour les femmes qui n'en bénéficient pas ou peu, quels qu'en soient les motifs**.

Afin de **garantir une équité d'accès sur l'ensemble du territoire**, le prélèvement peut être **réalisé** par un **gynécologue**, un **médecin généraliste** ou une **sage-femme** et également **en laboratoire de biologie sur prescription médicale**.

Un dépistage régulier de toutes les femmes concernées permettrait de réduire significativement le nombre de cas de cancers du col de l'utérus.

Seul un tiers des jeunes filles de 16 ans a reçu un schéma complet de vaccination contre le HPV en 2020

Actuellement recommandée chez les filles et les garçons âgés de 11 à 14 ans (avec un rattrapage vaccinal possible jusqu'à 19 ans), [la vaccination contre les HPV](#) permet de prévenir les infections génitales à HPV à l'origine d'environ 90% des cancers du col de l'utérus et à l'origine d'autres cancers des voies génitales et de la sphère ORL.

La couverture vaccinale du vaccin contre les HPV chez les adolescentes est en progression depuis plusieurs années mais elle reste insuffisante. En 2020, elle était estimée à 41% pour une dose à 15 ans (vs. 35% en 2019) et 33% pour le schéma complet à 16 ans (vs. 28% en 2019).

En complément de l'amélioration de la vaccination des jeunes filles, la vaccination des garçons, recommandée depuis 2021, permettra de réduire la transmission des papillomavirus et de protéger les futures générations, quel que soit le sexe, vis-à-vis des maladies liées aux HPV.

Vaccination-info-service.fr : un site de référence accessible à tous les publics

Le site institutionnel de référence sur la vaccination, [Vaccination-info-service](#), permet à chacun d'accéder à des informations factuelles, pratiques et scientifiques sur la vaccination aux différents âges de la vie, avec des focus par maladie et des ressources vers des contenus fiables. [L'espace dédié à la vaccination contre les infections à papillomavirus humains \(HPV\)](#) répond aux différentes questions à travers plusieurs rubriques : « Qui doit se faire vacciner et pourquoi ? », « Efficacité et impact », « Principales contre-indications »... Le site dispose également d'un « Espace Pro », spécialement conçu pour les professionnels de santé, acteurs essentiels de la vaccination. Pour en savoir plus, vous pouvez également télécharger le dépliant : [Infections à papillomavirus humains - Les 5 bonnes raisons de se faire vacciner](#)

Sensibiliser les femmes à l'importance et au bénéfice de la prévention des cancers du col de l'utérus



Pour sensibiliser les femmes à ce dépistage, l'Institut national du cancer a développé un **programme de chroniques sonores** qu'il propose à plus de 1 000 radios, web radios et sites Internet en métropole et dans les territoires ultra-marins avec des versions en langue créole. Professionnels de santé et experts reviennent sur les points clés de ce dépistage.

- Accéder au programme pour la métropole « [Dépistage du cancer du col de l'utérus. La Minute Info](#) »
- Accéder au programme pour les territoires ultra-marins [Martinique](#), [Guadeloupe](#), [Saint-Martin et Saint-Barthélemy](#), [Réunion](#), [Guyane](#), [Mayotte](#).

Par ailleurs, les femmes n'ayant pas réalisé le dépistage dans les intervalles de temps recommandés reçoivent un courrier les invitant à réaliser l'examen. Celui-ci est accompagné d'un [dépliant d'information](#) présentant la démarche, les enjeux de ce dépistage et les différents professionnels de santé auxquels elles peuvent s'adresser.

Pour les professionnels de santé en charge du suivi gynécologique des femmes, l'Institut national du cancer propose [un outil interactif](#). Ce dispositif permet à chacun d'entre eux (gynécologue, médecin généraliste, sage-femme et anatomo-pathologiste) **de visualiser les étapes de son intervention dans ce dépistage**. Il permet également d'accéder aux examens recommandés en fonction du profil des femmes, aux référentiels et aux documents d'information grand public.

Cette **démarche de dépistage est complémentaire d'une stratégie de prévention via [la vaccination contre les HPV](#)**.

Pour en savoir plus :

- [Cancer du col de l'utérus – Santé publique France \(santepubliquefrance.fr\)](#)
- [Géodes - Santé publique France - Indicateurs : cartes, données et graphiques \(santepubliquefrance.fr\)](#)
- [Cancer du col de l'utérus – Institut national du cancer](#)

Contacts presse

Santé publique France - presse@santepubliquefrance.fr

Vanessa Lemoine : 01 55 12 53 36 - Cynthia Bessarion : 01 71 80 15 66 - Stéphanie Champion : 01 41 79 67 48 -
Marie Delibéros : 01 41 79 69 61 - Charlène Charbuy : 01 41 79 68 64

INCa - presseinca@institutcancer.fr

Lydia Dauzet : 01 41 10 14 44